

**Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire - Urbanisme
Avenue d'Auderghem, 113
1040 Bruxelles**

V/Réf. : 99959995AdA (Alice d'Andrimont)
N/Réf. : JMB/ETB-2.214/s.591
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : ETTERBEEK. Rue Fétis, 6.
Rénovation et transformation des 3 logements, isolations des façades avant et
arrière.

Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 18 juillet 2016 sous référence, reçue le 25 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 août 2016.

La demande concerne une maison mitoyenne datant d'avant 1932 composée de trois logements, située dans les zones de protection du parc Félix Hap et de l'immeuble sis rue Peter Benoît 2.

Description des interventions

La demande vise la rénovation et transformation des trois logements, l'extension de la lucarne en toiture avant, l'extension du volume en façade arrière et l'isolation des façades avant et arrière. Les façades seraient traitées en crépi sur isolant de couleur beige mastic ; le parement de la façade à rue serait retiré pour permettre de l'isoler sans dépasser les alignements voisins existants. Les châssis en aluminium seraient remplacés par des châssis en aluminium noir.

Avis de la CRMS

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions prévues n'auraient pas d'impact direct sur le site classé ni sur l'immeuble de rapport classé.

De manière générale, la CRMS ne retient pas les châssis en aluminium et privilégie pour ce type de maison des châssis performants en bois.

La CRMS demande de veiller au respect strict du RRU en la matière.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier / B.D.U. - D.U. : Mme V. Henry